



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 février 2023

N° 230209006

AFFAIRES CULTURELLES - Convention triennale 2023-2024-2025 Plateau 31 Compagnie Mack et les Gars

L'an deux mil vingt trois, le neuf février à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 1 février 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIAN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme HERRATI par M. MOKHBI - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. GIRY par M. CRESPIAN - M. EL ARCHE par Mme VÉRIN - Mme SCHAFER par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

**AFFAIRES CULTURELLES - Convention triennale 2023-2024-2025 Plateau 31
Compagnie Mack et les Gars**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et 10,

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la convention présentée à cet effet,

VU le budget communal,

CONSIDERANT que dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la Ville de Gentilly reconnaît à Plateau 31 / Cie Mack et les Gars une implantation forte sur le territoire de la ville qui se traduit par un rayonnement régional pour la Ville qui contribue à dynamiser et optimiser son image,

CONSIDERANT que L'association Plateau 31/Cie Mack et les Gars s'engage à élargir et sensibiliser les publics gentilléens aux spectacles vivants, à des créations, des représentations théâtrales du répertoire contemporain et classique ainsi qu'à favoriser l'accueil des compagnies théâtrales de la ville dans le cadre de résidence de création,

APRES examen par la Commission « Une ville d'émancipation, d'éducation et d'avenir » en date du 31 janvier 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - APPROUVE la convention triennale 2023-2024-2025 établie entre la ville de Gentilly et l'association Plateau 31 / Cie Mack et les Gars.

ARTICLE 2 - AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ARTICLE 3 - DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 19 000 € pour l'année 2023, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 10 février 2023

Reçu en préfecture le 10 février 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20230209-8846-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

